

L'enjeu de cette négociation est principalement de définir l'enveloppe (choix des indicateurs économiques, pourcentage à affecter etc...) et ses modalités de répartition (uniforme et/ou présentéisme et/ou proportionnalité du salaire). La participation, elle, est très cadrée légalement.

La majorité des organisations syndicales représentatives se sont déclarées favorables à une répartition uniforme de l'enveloppe. **C'est souvent le cas mais au moment du bras de fer, cette majorité se disloque sur l'autel du « c'est mieux que rien » !**

La loi impose un accord pour déclencher un intéressement dans une entreprise.

C'est pour les signataires le prétexte idéal justifiant d'accepter l'inacceptable !



Le partage de valeur s'invite dans le débat politique et citoyen. Certaines entreprises ont déjà acté cette nécessité de renforcer la cohésion sociale par une politique juste de répartition de l'intéressement.

Notre entreprise peine à se mettre au diapason.

Les résistances internes de certaines catégories de personnel confortablement rémunérées, pourtant minoritaires, couplées à des organisations syndicales qui cèdent une fois au pied du mur, nous maintiennent dans une gestion féodale de l'intéressement.

Nous nous retrouvons alors dans la position de faire l'aumône, là où nous devrions défendre des principes finalement assez simples :

Le salaire rétribue :

- ⊗ les qualifications,
- ⊗ les compétences,
- ⊗ l'ancienneté,
- ⊗ le niveau de responsabilité,...

Pour le reste de valeur ajoutée disponible, elle doit être répartie également.

Autre façon de rappeler que nos richesses sont le résultat du travail et des efforts de tous !

Force Ouvrière Air France a rappelé ses principes. Le poids de l'endettement et de nos investissements risque de fortement entamer les capacités de l'enveloppe de l'intéressement. Si en plus, la proportionnalité du salaire est retenue comme indicateur, l'Air France d'en bas se retrouvera, une fois de plus, avec les miettes.

**Tous les salariés contribuent
au remboursement des emprunts
et au renouvellement de la flotte !**

Ce qui restera à partager devra l'être de façon égale !

Déjà en 2017, un accord avait acté la ventilation d'une grosse partie de l'intéressement proportionnellement au salaire. Avec la bénédiction des syndicats CFDT, CFE-CGC et UNSA, certains avaient pu percevoir jusqu'à 6 fois plus que les autres.

Notre soif d'égalité sur ce sujet nourrit notre détermination. Pour obtenir un jour cette légitime égalité, nous sommes prêts à voir une absence d'accord sur l'intéressement.

Au pire, zéro euro pour tout le monde serait déjà un premier pas vers l'égalité !

Nous avons des revendications syndicales, nous ne demandons pas la charité.

Si toutes les organisations syndicales nous suivent dans notre bras de fer, la direction devra se plier à nos revendications ou expliquer aux salariés et à l'opinion publique pourquoi, chez Air France, il n'y a aucun partage de la richesse créée...

Christophe Malloggi
Secrétaire général

